



## Les grands débats de BFM

Par Nicolas DOZE

### *Faut-il réformer la Cour des comptes ?*

18 novembre 2008

\*

**Invités :**

**Philippe Séguin**, Premier président de la Cour des comptes  
**Louis Giscard d'Estaing**, député UMP du Puy-de-Dôme  
**Agnès Vardier Molinié**, vice-présidente de l'IFRAP

**Nicolas Doze**

La Cour des comptes, établissement vieux de plus de 200 ans, vient d'être épinglée dans un rapport récemment présenté à l'Assemblée nationale par l'IFRAP. Le rapport parle « d'auberge espagnole » ou « d'établissement faisant preuve de laxisme ». Les mots sont durs.

Ce document sort au moment où une poignée de députés ne désespère pas d'installer un cabinet d'audit quasiment privé qui évoluerait au sein de l'Assemblée nationale. Le document est un numéro spécial du mensuel de l'IFRAP *Société civile* qui est intitulé : *Mieux contrôler la défense, réformer la Cour des comptes, redéfinir sa mission* (préface de Louis Giscard d'Estaing).

La Cour des comptes est une juridiction administrative chargée de contrôler toutes les dépenses d'argent public. Elle contrôle la régularité des comptes publics, des entreprises publiques, de la Sécurité sociale, des établissements publics nationaux, mais aussi d'organismes privés. La Cour des comptes doit informer de ses conclusions le parlement, le gouvernement et l'opinion. L'établissement, composé de sept chambres, a vu le jour en 1807. Son actuel président est Philippe Séguin.

*Le Figaro* du mardi 18 novembre consacre un papier titré : « *La Cour des comptes et le parlement : le temps de la coopération.* » Philippe Séguin, la Cour des comptes est souvent montrée du doigt et critiquée. Louis Giscard d'Estaing fait partie des élus qui la critiquent, comme Jean-Michel Fourgous...

**Philippe Séguin**

Vous pouvez effectivement citer Monsieur Fourgous, ainsi que Monsieur Dumont et Monsieur Giscard d'Estaing...

**Nicolas Doze**

Ou encore Claude Goasguen, peut-être Georges Tron (sur les enjeux immobiliers), Sébastien Huyghe...

**Philippe Séguin**

La Cour des comptes est en rapport avec les commissions des finances des deux assemblées et les commissions des affaires sociales. Je n'ai que des échos favorables de la part de ces quatre présidents, qui sont heureux de la collaboration entre le parlement et la cour. Alors, ne généralisez pas, Monsieur Doze, je vous en prie.

De plus, je n'ai pas reconnu la cour dans le rapport que vous citez, mais je n'ai pas non plus reconnu le rapport dans la présentation que vous en avez faite. Peut-être faudrait-il confier la tâche à Madame Verdier ou à Monsieur Giscard d'Estaing ? Pour l'instant, je crains qu'en partant sur l'auberge espagnole et le cabinet d'audit privé, nous soyons mal partis.

**Nicolas Doze**

Je précise que l'idée d'un cabinet d'audit au sein de l'Assemblée nationale ne fait pas partie des recommandations de l'IFRAP.

**Philippe Séguin**

J'ajoute qu'un éventuel cabinet d'audit à l'Assemblée nationale, par définition, ne pourrait être privé.

**Nicolas Doze**

Au moment de la réforme des institutions, trois députés ont voulu inscrire dans la constitution (par amendement) l'idée d'un nouveau contrôle des finances de l'État, au travers d'une structure dédiée à l'Assemblée nationale.

**Philippe Séguin**

Vous avez certainement entendu parler de la LOLF et vous savez qu'elle organise les rapports de la Cour des comptes et des deux assemblées.

**Nicolas Doze**

Nous sommes d'accord. Le système en place fonctionne très bien. Globalement, on a le sentiment la Cour des comptes ne mâche pas ses mots, qu'elle n'hésite pas à s'attaquer à tous les sujets. La Cour des comptes dénonce pas mal de choses et je m'étonne de la vivacité des débats à son sujet.

**Philippe Séguin**

Si vous passez la parole à Louis Giscard d'Estaing, vous verrez qu'ils ne sont pas vifs, mais tout à fait courtois.

**Louis Giscard d'Estaing**

Je tiens d'abord à préciser que je ne vise pas la « critique » de la Cour des comptes. Je dis simplement que la Cour des comptes a des compétences humaines et historiques très importantes. L'élément nouveau est la réforme de la constitution et le renforcement des pouvoirs de contrôle du parlement sur les politiques publiques. Je souhaite le faire dans un esprit de vraie coopération et que nous trouvions de nouveaux moyens pour fonctionner en coopération étroite avec la Cour des comptes. C'est dans cet esprit que je m'inscris et non dans une critique de cette institution dont je reconnais les mérites depuis longtemps.

**Nicolas Doze**

Vous dites quand même que, sur une centaine de recommandations de la cour, il est difficile d'en trouver une demi-douzaine qui soit suivie d'effets – et notamment d'effets « sonnants et réverbérants ».

**Louis Giscard d'Estaing**

Le grand rapport annuel de la Cour des comptes est souvent perçu comme le moment de mise en lumière d'un certain nombre de dysfonctionnements dans les politiques publiques. Mais ensuite, il ne se passe rien. Nous souhaitons donc une meilleure concrétisation des préconisations de la Cour des comptes et revoir la question du fonctionnement des préconisations (comment et qui les met en œuvre ?). Est-ce à la Cour des comptes de le faire, ou au gouvernement sous le contrôle du parlement ?

**Nicolas Doze**

N'avez-vous pas le sentiment que les parlementaires ont leur part de responsabilité dans le constat que certaines recommandations de la Cour des comptes ne sont pas suivies d'effets ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Oui et non. Oui, car nous avons d'autres responsabilités ; le contrôle législatif, le vote des textes et des responsabilités diverses au sein des commissions. Ce sujet intéresse principalement les membres de la commission des finances. Il n'est pas au cœur de tous les parlementaires dans leur vie de tous les jours. Les parlementaires ont beaucoup de sollicitations. Il reste vrai qu'il faut mettre en place un système efficace.

**Nicolas Doze**

Philippe Séguin, est-ce une idée reçue que le rapport annuel de la Cour des comptes est un effet d'annonce qui ne sera pas suffisamment suivi d'effets ?

**Philippe Séguin**

Visiblement, nous sommes partis sur l'idée que la Cour des comptes produit un rapport public annuel. Permettez-moi de vous rappeler ce qu'elle produit : un rapport public annuel, 7 rapports publics thématiques, 4 rapports sur les organismes de générosité publique, 5 rapports sur la certification, l'exécution budgétaire, la situation des finances publiques et la Sécurité sociale, 15 rapports à la demande du parlement, 38 référés aux ministres, 52 communications de son procureur général, 220 lettres du président aux administrations et 17 rapports particuliers. Ce qui porte le total à 327. Il n'y a donc pas que le rapport public, même si je vous concède qu'il a traditionnellement le plus d'échos.

Ce que je voudrais dire clairement, au risque d'étonner et malgré la tonalité inutilement désagréable de certains passages du rapport, ou malgré certaines inexactitudes... Pour exemple, j'ai appris avec stupéfaction (p. 27) que le Président de la République était le président nominal de la Cour des comptes. Il y a là une confusion avec le conseil d'État, puis une double-confusion, car c'est le premier ministre qui préside le conseil d'État.

Cela étant dit, je suis d'accord avec les principales préoccupations, exprimées de manière sous-jacente, du rapport. Je souscris sans réserve à certaines des recommandations.

**Nicolas Doze**

Par exemple ?

**Philippe Séguin**

Je pense à la création, sous le modèle du PAC britannique, d'un comité des finances publiques au parlement. Et je dis bien au parlement. Je souscris également à tout ce qui est dit sur l'insuffisance des sanctions contre les ordonnateurs défaillants.

**Nicolas Doze**

Pouvez-vous préciser ce que vous appelez « ordonnateurs défaillants » ?

**Philippe Séguin**

Ce peut être un ministre, des élus locaux, etc. Actuellement, les incriminations ne sont pas assez nombreuses. D'autre part, un certain nombre d'ordonnateurs échappent à la sanction. Je ne serais pas opposé au renforcement des moyens de la Cour. Et je suis d'accord pour renforcer les propositions et l'examen des suites.

Je crois que notre discussion d'aujourd'hui servirait à quelque chose si on s'interrogeait d'abord sur le point de savoir si le NAO britannique est bien l'exemple à suivre (ce que Madame nous dit à longueur de pages).

**Nicolas Doze**

Le NAO est le *National audit office*. Quel est le budget annuel de la Cour des comptes ?

**Philippe Séguin**

70 M€. Le rapport reconnaît d'ailleurs que nous coûtions moins cher que le système britannique. C'est d'autant plus méritoire que le NAO s'occupe, pour l'essentiel, de l'Angleterre. Le Pays de Galles, l'Irlande du Nord et l'Écosse ont chacun leur organisme particulier.

D'autre part, il y a le point des recommandations chiffrées et des économies. Il faut compter avec les problèmes institutionnels : est-il réellement possible de reprendre l'exemple anglais ? Enfin, il y a les problèmes de personnel : la Cour est-elle réellement cette auberge espagnole ? J'ai d'ailleurs l'impression que telle est la volonté du rapport, qui plaide pour une diversification du recrutement.

**Nicolas Doze**

Agnès Verdier-Molinié, vice-présidente de l'IFRAP, vous avez collaboré au numéro spécial du mensuel *Société civile*. Je vous laisse répondre à Philippe Séguin.

**Agnès Verdier-Molinié**

Je crois qu'il faut avant tout rappeler la réforme constitutionnelle qui a été votée en juillet dernier. L'article 24 de l'actuelle constitution réaffirme clairement le rôle d'évaluation des politiques publiques du parlement, ce qui n'était pas le cas précédemment. L'article 47.2 dit bien que la Cour doit assister le parlement dans cette mission d'évaluation des politiques publiques.

**Nicolas Doze**

Cela met les parlementaires devant leurs responsabilités et confirme une coopération entre les deux univers.

**Agnès Verdier-Molinié**

Absolument.

Désormais, la question à se poser est la traduction concrète de cette nouvelle architecture institutionnelle. La Cour et le parlement vont être amenés à travailler plus étroitement ensemble et le parlement va être mis devant ses responsabilités de sanction des politiques publiques (lorsqu'elles ne sont pas bien faites et que les deniers publics sont mal dépensés, etc.).

Nous nous sommes penchés sur la question, avec pour logique de comparer le modèle du *National Audit Office* britannique – qui nous paraît être un modèle valable, puisqu'il a été copié dans la plupart des grandes démocraties – avec celui de la Cour des comptes et voir ce qu'il fallait changer dans le fonctionnement de la Cour (et au fonctionnement du parlement) pour parvenir à un tandem efficace. Cela permettra de sortir d'une logique de prélèvements obligatoires, lesquels sont parmi les plus élevés des grandes démocraties.

**Nicolas Doze**

Préconisez-vous la création d'un NAO à la française ?

**Agnès Verdier-Molinié**

Ce n'est pas la logique du rapport. La logique est de transformer la Cour pour qu'elle devienne aussi performante que le NAO britannique et d'intégrer au parlement un groupe de députés très motivés...

**Nicolas Doze**

Dont un est présent aujourd'hui : Louis Giscard d'Estaing.

**Agnès Verdier-Molinié**

Notre schéma serait plutôt de réunir une douzaine de députés, au grand maximum une vingtaine (qui correspond à la *Public Accounts Committee* britannique, ou PAC que citait Philippe Séguin). Il s'agit de constituer, au sein du Parlement, un groupe de parlementaires très motivés qui soit une caisse de résonance de tous les rapports.

Ensuite, il y a la question liée à la notion de *value for money*, c'est-à-dire les économies à réaliser. Nous sommes, sur ce point, assez critiques vis-à-vis de la

Cour. La Cour publie d'intéressants rapports sur de nombreux sujets de politiques publiques, mais il manque souvent des recommandations très chiffrées (et des solutions de réforme) qui permettent au parlement de faire son « marché » sur la manière de résoudre le problème. Il s'agit de savoir comment dépenser mieux et moins. Un parlementaire ne peut avoir décemment le temps d'inventer toutes les solutions. J'interviewais Nicolas Bazire, ancien de la Cour des comptes ...

**Nicolas Doze**

Nicolas Bazire évoque la méfiance entre l'administration et les parlementaires.

**Agnès Verdier-Molinié**

Il dit également que la Cour déteste faire des recommandations très chiffrées et pointues. Le premier président essaye certainement de faire évoluer son staff sur ces questions.

**Nicolas Doze**

« *Rénover la Cour des comptes* », c'est le titre d'un article signé Philippe Séguin dans *Les Échos* du 18 avril dernier.

**Agnès Verdier-Molinié**

De nombreux articles vont effectivement dans le sens de ce rapport. En juillet dernier, le premier président signait un article préconisant la création, au sein du parlement, de l'équivalent de la *Public Account Committee* anglaise. Il ne s'agit pas de créer des doublons, mais d'utiliser au mieux ce qui existe en France et de permettre au parlement de s'organiser pour prendre cette mission à bras le corps.

**Nicolas Doze**

Louis Giscard d'Estaing, une *task force* de 12 à 15 députés (calés en économie) peut-elle fonctionner face à une Cour des comptes, avec laquelle les relations n'ont pas toujours été simples ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Il ne s'agit pas d'un « quarteron de députés face à la Cour des comptes », ni d'une situation de confrontation. Au contraire, c'est une coopération renforcée. C'est l'obligation, qui est la nôtre, pour répondre à l'impératif pour notre pays de réduction des déficits publics. La Cour des comptes est, je le crois, totalement sur cette ligne, d'autant qu'elle a désormais la responsabilité de certifier annuellement les comptes de l'État.

Nous avons eu l'occasion, en commission des finances, d'auditionner le premier président Séguin sur cette question de la certification des comptes de l'État. La Cour des comptes a été obligée de formuler des réserves substantielles, deux années de suite, quant à certains postes sur lesquels elle a attiré l'attention du gouvernement. Cela veut bien dire qu'il faut renforcer la capacité de la Cour des comptes à obtenir des suites à ses préconisations et donner au parlement un moyen institutionnel de travail permanent avec la Cour des comptes.

**Nicolas Doze**

J'ai l'impression que tout le monde est d'accord, Philippe Séguin.

**Philippe Séguin**

Nous allons évacuer le problème du NAO. Je me réjouis de ne pas entendre de proposition de création d'un NAO à la française, d'autant qu'il existe déjà. J'ajoute que le moment serait particulièrement mal choisi, car le NAO traverse une crise profonde. Son auditeur général a été renvoyé et la chambre des communes s'est saisie du problème.

Au-delà des frasques de son président, on a constaté que le NAO avait été complaisant avec certains organismes contrôlés. J'ai là toute une série d'articles de presse britannique que je tiens à votre disposition. D'autre part, les estimations d'économies, qui n'étaient vérifiées par personne, étaient sujettes à contestation.

Aussi, il existe une façon très simple d'apprécier le degré de considération des institutions supérieures de contrôle : le marché des institutions supérieures de contrôle au niveau international. Toutes les organisations internationales sont contrôlées par des institutions nationales. Au cours des cinq dernières années, nous nous sommes retrouvés, cinq fois en concurrence avec le NAO devant la communauté internationale. Nous avons été en concurrence sur l'UNESCO et nous avons battu le NAO. Nous avons été en concurrence sur l'OMC et nous avons battu le NAO. Nous avons été en concurrence sur l'organisation de l'aviation civile et nous avons battu le NAO. Nous avons de nouveau battu le NAO sur l'OCDE. C'est dire la clarté du jugement de la communauté internationale. Si nos méthodes diffèrent, les institutions diffèrent tout autant. Il faut savoir qu'en Angleterre, le ministre n'est pas ordonnateur.

### **Nicolas Doze**

Évoquons la mise en place concrète des préconisations inscrites dans la réforme des institutions du mois de juillet dernier. Je cite Nicolas Perrucheau, député du Loir-et-Cher : « *Dans le budget 2006, l'augmentation des dépenses a été complètement maquillée.* » Anne-Marie Comparini, ancienne députée du Rhône, ajoute : « *Au moment où on votait le budget 2006, on savait qu'il y avait 6 Md€ gelés par le gouvernement.* ». Charles de Courson, député UMP des Yvelines : « *Nous sommes encore dans une situation budgétaire extrêmement grave.* ». Il y a du travail à faire pour clarifier tout ça et la Cour des comptes est là pour ça...

### **Philippe Séguin**

Non, monsieur ! La Cour des comptes n'est pas là pour ça. La Cour des comptes n'a pas à se substituer aux politiques. Les élus que vous avez cités n'avaient qu'à voter contre le budget.

### **Nicolas Doze**

Les parlementaires votent généralement par discipline.

### **Philippe Séguin**

Si le politique ne souhaite pas prendre ses responsabilités (ce qui est tout à fait son droit), vous n'allez pas nous accabler. Allez-vous accabler la Cour de cassation de la persistance d'assassinats en France ?

### **Nicolas Doze**

Certainement pas. Dans *Le Monde* du 27 mai 2008, vous dites que la Cour favorable à la création d'un comité commun aux deux assemblées et où toutes les commissions seraient représentées.

### **Philippe Séguin**

Je suis le premier à l'avoir proposé.

### **Nicolas Doze**

Je vous cite : « *... mais il ne servirait à rien de rattacher la cour au parlement, car elle est déjà à sa disposition. Faire de la Cour un service du parlement détruirait à coup sûr ce qui fait la pertinence et la légitimité de cette institution.* ».

**Philippe Séguin**

Et elle est davantage à la disposition du parlement que ne l'est le NAO. À la différence du NAO, je ne peux pas refuser les commandes qui viennent du parlement.

**Nicolas Doze**

Louis Giscard d'Estaing, vous êtes favorable à davantage de coopération entre les deux maisons.

**Louis Giscard d'Estaing**

On doit faire deux choses. D'une part, créer un comité à l'Assemblée et au Sénat qui exploite les informations données par la Cour des comptes. D'autre part, on doit modifier les méthodes de travail actuelles, qui ne facilitent pas la vie de tous les jours...

**Nicolas Doze**

Quelles sont ces méthodes ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Si nous avons besoin d'un rapporteur spécial de la commission des finances, nous disposons pour nous assister, en tout et pour tout, d'un administrateur de l'Assemblée nationale. Pour ma part, j'ai la responsabilité du budget opérationnel de la défense (23 Md€) et je dispose d'un administrateur à temps partagé pour m'assister. Il y a, à la Cour des comptes, des magistrats qui suivent les mêmes sujets : la défense, les forces armées, etc. Pour pouvoir les rencontrer, il faut que je demande l'autorisation au premier président. Ce n'est pas une relation facile.

**Nicolas Doze**

Est-ce le problème ? Un coup de fil au premier président pour pouvoir aller à la tête de la chambre.

**Louis Giscard d'Estaing**

C'est plus que ça. Cela veut dire que, dans la vie de tous les jours, un parlementaire qui suit un dossier précis a, en face de lui, à la Cour des comptes, des magistrats qui ont les mêmes responsabilités dans le cadre de la fonction...

**Nicolas Doze**

C'est chacun chez soi.

**Louis Giscard d'Estaing**

C'est chacun chez soi. Ensuite, on se retrouve une fois par an pour évoquer ces sujets.

**Nicolas Doze**

Agnès Verdier Molinié, juste après Philippe Séguin.

**Philippe Séguin**

Je vais citer Madame Verdier Molinié avant de lui céder la parole. Notez que je suis seul face à deux. Je devrais avoir la moitié du temps de parole, ce qui serait équitable. Comme quoi, je sais chiffrer, voyez-vous M. Giscard d'Estaing ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Je n'en ai jamais douté.

**Philippe Séguin**

Madame Verdier a excellemment dit que l'efficacité qu'elle prête au NAO était liée pour 90 % à l'existence de la PAC. Cela veut dire – et pardonnez-moi de vous



traduire, que 90 % du problème se trouve du côté de l'Assemblée. Pourquoi me prendre mes rapporteurs dont votre rapport dit qu'ils ne sont peut-être pas assez nombreux ? Vous n'avez qu'à augmenter le nombre des fonctionnaires et parlementaires !

**Nicolas Doze**

Faites préfacier l'ouvrage par Philippe Séguin au lieu de Louis Giscard d'Estaing.

**Louis Giscard d'Estaing**

Je note que le président Séguin propose d'augmenter le budget de l'Assemblée nationale.

**Philippe Séguin**

Je ne comprends pas la valeur ajoutée que peuvent représenter des membres de la Cour des comptes au prétexte qu'ils passeront de la rue Cambon à la rue de l'université.

**Louis Giscard d'Estaing**

Dans votre propre budget, vous dites qu'il y a trop de membres de la Cour des comptes détachés. Détachez-les auprès du parlement !

**Philippe Séguin**

Je dis effectivement qu'il y en a beaucoup. Je compense néanmoins leur absence par des rapporteurs extérieurs et tous les assistants de vérification. Ce qui explique, Madame Verdier, que nous ne soyons pas à 40 % de frais administratifs. Dans les frais administratifs, il faut compter le personnel de contrôle.

**Agnès Verdier-Molinié**

Pour être efficace, l'équivalent d'un *Public Accounts Committee* à l'intérieur du parlement devrait faire au moins 50 auditions par an. À la demande du parlement, la Cour rédigerait un rapport. Cependant, chaque député ne pourrait saisir la Cour comme bon lui semble. C'est pourquoi il faudra centraliser les choses. L'idée serait celle d'un comité d'évaluation d'une quinzaine de parlementaires...

**Louis Giscard d'Estaing**

Bernard Accoyer est actuellement en train de travailler à la question. Au titre du règlement de l'Assemblée nationale, ce pourrait être un comité réunissant les présidents de commissions permanentes et un certain nombre de députés consacrés à ce travail.

**Agnès Verdier-Molinié**

La position de l'IFRAP est de réunir le maximum de parlementaires qui ont vraiment du temps pour travailler sur ces questions. Les présidents peuvent être membres d'honneur, mais il faudrait une quinzaine soit là pour bosser. Il faut environ 50 auditions par an pour que ce soit efficace (auditions de responsables des dépenses publiques).

**Philippe Séguin**

Savez-vous que cela existe déjà ?

**Agnès Verdier-Molinié**

Il y a déjà la MEC (mission d'évaluation et de contrôle), soit quatre rapports par an.

**Philippe Séguin**

Je pense à la commission des finances du Sénat et prends M. Arthuis à témoin.

**Agnès Verdier-Molinié**

Cela ne suffit pas.

**Nicolas Doze**

J'ai l'impression, Agnès Verdier, que l'on retrouvera dans ce comité la plupart des élus que je citais tout à l'heure.

**Philippe Séguin**

Détrompez-vous, vous ne les y trouverez pas. Ils n'auront pas le temps.

**Agnès Verdier-Molinié**

Le but est de trouver des parlementaires qui ont le temps de se consacrer réellement à l'évaluation des politiques publiques.

**Nicolas Doze**

Je ne comprends pas. Il existe des parlementaires qui n'ont rien à faire et qui ont du temps pour faire autre chose ?

**Agnès Verdier-Molinié**

Dans la plupart des grandes démocraties (Suède, Danemark, Australie, États-Unis, Grande-Bretagne), il existe des parlementaires qui trouvent le temps de s'intéresser à ces questions – au demeurant fondamentales pour des élus de la nation. Il n'y a pas de raison qu'en France, on n'arrive pas à trouver des parlementaires investis de cette façon.

**Nicolas Doze**

Je rappelle que le droit de demander des comptes à son administration est inscrit dans la Déclaration des droits de l'Homme.

**Louis Giscard d'Estaing**

Ces parlementaires existent. Ils sont simplement demandeurs d'une structure dans laquelle ils peuvent effectivement s'appuyer sur des moyens humains supplémentaires.

**Philippe Séguin**

Le problème est de savoir ce que nous devons fournir à cette PAC. Devons ou non procéder à des chiffrages type NAO ? Sachant que la grande majorité des institutions supérieures de contrôle, voire la quasi-totalité en dehors des Anglo-saxons, estime que, pour des raisons déontologiques et méthodologiques, nous nous exposons au risque de l'erreur en donnant des estimations. En me creusant les méninges, par exemple, je pourrais vous dire combien rapportera la réforme des ports (actuellement en cours sur la base du travail de la Cour des comptes).

**Agnès Verdier-Molinié**

Il faut des objectifs clairs.

**Philippe Séguin**

Comment voulez-vous ? C'est le gouvernement et le parlement qui font les économies, pas la Cour des comptes.

**Louis Giscard d'Estaing**

Nous devons avoir des études d'impacts sur des textes législatifs.

**Philippe Séguin**

C'est autre chose. Vous savez que nous ne pouvons pas intervenir *a priori*.

**Louis Giscard d'Estaing**

C'est précisément dans ce cadre que nous avons aujourd'hui besoin d'expertises dont le parlement ne dispose pas. Lorsque le gouvernement propose un projet de loi ou une réforme, comme celle des ports, nous n'avons pas le moyen d'en expertiser le coût pour les finances publiques. C'est là un point essentiel pour un bon travail législatif.

**Agnès Verdier-Molinié**

Revenons au budget de la Cour, nous ne demandons pas particulièrement d'augmentation. Nous demandons simplement qu'il y ait des personnels capables de faire de l'audit et nous déplorons effectivement que près de la moitié des magistrats ne soient pas en poste à la cour...

**Philippe Séguin**

Pas la moitié.

**Agnès Verdier-Molinié**

186 pour 250.

**Nicolas Doze**

Combien de magistrats sont-ils réellement détachés ?

**Philippe Séguin**

Un peu plus d'une centaine sur 300. Je suis pour les sorties, à l'exception du possible pantoufflage que vous évoquiez. Autrement dit, il y a longtemps que M. Bazire ne se préoccupe plus de la Cour des comptes. La Cour des comptes dont il parle remonte à quinze ans et au jour où il l'a laissée.

**Agnès Verdier-Molinié**

Pourquoi les gardez-vous en disponibilité ?

**Philippe Séguin**

Lorsqu'ils sont en disponibilité et contrairement à ce que vous avez écrit (de manière grave), nous appliquons la loi. Le problème est que vous ne la connaissez pas. La loi sur la disponibilité, c'est dix ans !

**Agnès Verdier-Molinié**

Certains sont restés dix-huit ans.

**Philippe Séguin**

Une preuve que nous le faisons : Nicolas Baverez. C'est un nom connu ! Nicolas Baverez est membre de la Cour des comptes. Il y a quelques mois, il a été mis dans la situation de choisir entre un départ ou un retour à la cour. Et Dieu sait si nous aurions aimé conserver Nicolas Baverez.

**Agnès Verdier-Molinié**

Au bout de combien d'années ?

**Philippe Séguin**

Dix ans. C'est la loi, Madame. Vous semblez l'ignorer, comme bien d'autres choses. Ainsi, la certification n'est pas de « l'exécution budgétaire », contrairement à ce que vous écrivez.

**Nicolas Doze**

Philippe Séguin, êtes-vous d'accord avec l'idée d'une douzaine de députés compétents et réunis au sein d'un comité nouveau ?

**Philippe Séguin**

C'est au parlement d'en décider. Pour parvenir à l'efficacité que souhaitent M. d'Estaing et moi-même, un organisme spécialisé est absolument nécessaire. Pour ma part, j'imagine un tel organisme commun aux deux assemblées, mais ce sera très difficile. Deuxièmement, il faudrait du personnel de l'Assemblée nationale pourrait être mis à disposition. Ce comité organiserait les rapports avec nous, coordonnerait les commandes et se réserverait évidemment la possibilité de commander ailleurs. Nous n'avons strictement aucun droit à l'exclusivité.

**Agnès Verdier-Molinié**

Je rappelle que cette réflexion a lieu en ce moment même. Bernard Accoyer, Jean-François Copé et tous les chefs de partis à l'Assemblée sont en train d'y réfléchir. Elle mérite l'attention de tous, car c'est un tournant majeur. Si ce comité de parlementaires ne marchait pas, ce serait un échec cuisant. Il faut lui donner du corps, soit une vraie structure juridique formelle et l'inscrire dans le règlement intérieur de l'Assemblée nationale, au chapitre *Évaluation*. Il faut vraiment que se crée quelque chose de très concret et qui marche.

**Nicolas Doze**

Combien de temps faudra-t-il, Louis Giscard d'Estaing ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Les suites de la réforme de la constitution, les différentes lois organiques et autres modifications du règlement de l'assemblée doivent être mises en place d'ici à l'été prochain.

**Agnès Verdier-Molinié**

Toujours sur la Cour des comptes, nous aimerions un recrutement plus diversifié.

**Nicolas Doze**

Il y aurait trop d'énarques ?

**Agnès Verdier-Molinié**

En effet. Ils ont généralement une formation un peu stéréotypée, souvent éloignée des questions d'audit. Ouvrir le recrutement de la Cour – et pas à des « sous-membres » de la Cour, qu'il y ait une partie sur l'audit et l'évaluation pour le parlement serait très satisfaisant.

**Nicolas Doze**

L'idée est-elle de faire de la *value for money* ?

**Agnès Verdier-Molinié**

Absolument.

**Philippe Séguin**

Je vous redis que la *value for money* ne marche pas. C'est du bidon et je pèse mes mots. D'autre part, en Angleterre, le politique et le contrôleur s'entendent contre l'administratif. En France, l'administratif et le politique sont confondus. Nous avons en face des ministres, qui sont des responsables politiques. Ils peuvent, d'un simple bout de papier, couvrir n'importe quoi dans leur administration. De l'autre côté, ils ont des fonctionnaires !

**Agnès Verdier-Molinié**

Outre les ministres, il arrive que la PAC auditionne des responsables d'administration.

**Philippe Séguin**

Pour notre part, nous adressons nos référés aux ministres. Lorsque M. Giscard d'Estaing fera une suite de nos recommandations, c'est à des ministres qu'il s'adressera.

**Agnès Verdier-Molinié**

La LOLF, l'évaluation de la performance, la rémunération au mérite des fonctionnaires, etc., on y est ! Comment fait-on pour avoir des administrations dont les responsables ne le sont pas vis-à-vis du parlement, alors qu'ils sont évalués au mérite ? Il y a aussi une évolution à faire dans ce domaine. Il n'est pas anodin d'en parler.

**Nicolas Doze**

Louis Giscard d'Estaing, si la mise en place évoquée aujourd'hui devait voir le jour, réussissons-nous à ce que les recommandations soient suivies d'économies ? Tous les hommes politiques disent savoir où les économies sont réalisables, mais on se rend bien compte de leurs difficultés à les réaliser. Est-ce une volonté politique de faire des économies ou y a-t-il un manque de proposition de la part de la Cour des comptes. Est-ce que ça peut changer rapidement ?

**Louis Giscard d'Estaing**

La volonté politique est essentielle. Pour les déficits publics, c'est effectivement à l'occasion du budget et de l'évaluation des politiques publiques que l'on peut avoir ce type de débat – sur la base d'expertises provenant de la Cour des comptes ou d'ailleurs.

**Philippe Séguin**

Les expertises ont un coût et je vous croyais plus attentif au budget de l'Assemblée nationale.

**Louis Giscard d'Estaing**

Nous disposons de quelques crédits, mais je pense qu'il faut développer des relations de travail totalement intégrées à notre propre démarche.

**Nicolas Doze**

Y croyez-vous, Louis Giscard d'Estaing ?

**Louis Giscard d'Estaing**

Beaucoup.

**Philippe Séguin**

L'article 47.2 fait de nous des interlocuteurs obligés.

**Nicolas Doze**

Vous pourrez payer des privés, mais vous ne pourrez pas vous passer de lui.

**Agnès Verdier-Molinié**

Même si la Cour des comptes est gratuite, elle coûte de l'argent au budget.

**Louis Giscard d'Estaing**

Philippe Séguin a raison de rappeler qu'il est notre interlocuteur « obligé », ce qui implique à l'inverse qu'il nous assiste. Nous pouvons aussi demander des choses plus concrètes à la Cour des comptes, qui doit nous assister dans cette mission.

En même temps, nous sommes bien d'accord qu'il faut que cela se fasse dans la volonté partagée d'obtenir des administrations épinglées des résultats concrets dans les mois qui suivent.

**Nicolas Doze**

Pour conclure, Philippe Séguin.

**Philippe Séguin**

À la question « Faut-il réformer la cour de comptes ? », ma réponse est oui, d'autant que la réforme est en cours de préparation et qu'elle a déjà été annoncée par bien d'autres textes.

Nous sommes d'accord sur la diversification du recrutement. Nous souhaitons que le tour extérieur soit réservé à des experts. Nous voulons enfin la réorganisation totale de l'ensemble que constituent les juridictions financières.

**Fin du débat.**